



Pour publication immédiate : 20/06/2017

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE DES MESURES LÉGISLATIVES POUR METTRE UN TERME AU MARIAGE DES ENFANTS À NEW YORK

Relève l'âge du consentement au mariage de 14 à 18 ans

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui des mesures législatives pour mettre fin au mariage des enfants à New York. Ces mesures font passer l'âge du consentement au mariage de 14 à 18 ans et modifient la procédure pour exiger un consentement parental et judiciaire pour le mariage de personnes âgées de 17 à 18 ans.

« Cette administration a travaillé sans relâche pour défendre les New-Yorkais exploités et défavorisés, offrir aux mineurs les droits et les protections qu'ils méritent et s'assurer que les femmes soient en mesure de prendre le contrôle de leur propre vie et, grâce à cette législation, nous continuons à aider ceux dans l'impossibilité de se protéger eux-mêmes », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « C'est une avancée majeure dans nos efforts pour protéger les enfants et prévenir les mariages forcés, et je suis fier de promulguer cette législation, qui met définitivement un terme au mariage des enfants à New York. »

En février, le Gouverneur [a annoncé](#) qu'il proposait des mesures législatives pour mettre fin au mariage des enfants en relevant l'âge de consentement au mariage de 14 à 18 ans dans l'État de New York. Jusqu'à la promulgation de cette législation aujourd'hui, les enfants pouvaient, dès 14 ans, se marier avec la permission de leurs parents et le consentement écrit d'un juge. L'ancienne loi, qui date de 1929, ne donne pas de directives aux juges pour déterminer s'ils doivent accorder le consentement ou non. Plus de 3 800 mineurs se sont mariés entre 2000 et 2010. Désormais, la loi interdit expressément à toute personne de moins de 17 ans de se marier et donne des directives aux juges chargés de déterminer si une personne de 17 ans a le droit de se marier ou non. En particulier, un juge doit s'assurer que l'individu va se marier de son plein gré, qu'il n'en est pas contraint par la force, la tromperie ou la coercition, et que le mariage ne mettra pas en péril la sécurité mentale, émotionnelle ou physique du demandeur.

La recherche prouve que les jeunes femmes qui se marient avant 19 ans ont 50 pour cent de chances en plus que leurs pairs non mariés d'abandonner l'école secondaire et quatre fois moins de chances d'obtenir un diplôme universitaire. Les femmes mariées avant 18 ans ont également un risque plus élevé de présenter des problèmes de santé mentaux et physiques. Elles ont notamment un risque de 23 pour cent plus élevé

d'avoir une crise cardiaque, du diabète, un cancer ou un AVC. Les filles qui se marient jeunes ont 31 pour cent de chances en plus de vivre dans la pauvreté lorsqu'elles seront plus âgées, et trois fois plus de chances d'être battues par leur conjoint que les femmes qui se marient à 21 ans ou plus.

Le Sénateur Andrew J. Lanza a déclaré : « Cette loi contribuera grandement à honorer nos valeurs et notre engagement pour protéger les enfants, en particulier les jeunes filles, de la pratique coercitive, oppressive et destructrice du mariage malavisé ou forcé. En tant que père de deux filles, je remercie et félicite sincèrement la membre de l'Assemblée Amy Paulin et le Gouverneur Andrew Cuomo pour leur vision et leur leadership. »

La membre de l'Assemblée Amy Paulin a déclaré : « La loi actuelle permettant aux jeunes de 14 ans de se marier constitue une discrimination à l'encontre des femmes, écrite explicitement dans notre législation. Les victimes du mariage des enfants sont forcées et condamnées à mener une vie qu'elles n'ont pas choisie, sans aucune issue de secours, ce qui entraîne des problèmes de santé physiques et mentaux, une perte d'opportunités éducatives et économiques, ainsi qu'un risque plus élevé de subir des violences. Aujourd'hui, nous mettons un terme au mariage forcé des enfants dans l'État de New York et nous créons un précédent que le reste des États devraient suivre. »

Sonia Ossorio, Présidente de l'Organisation nationale pour les femmes (National Organization for Women, NOW), a déclaré : « NOW est très reconnaissante envers notre Gouverneur, qui a fait de la fin du mariage forcé dans notre État une priorité absolue et, en travaillant avec les législateurs, les activistes et les courageux survivants, nous y sommes parvenus. New York est le leader du pays pour mettre un terme aux atteintes aux droits humains et montrer l'exemple au pays tout entier. Je n'ai aucun doute que les autres États suivront cette voie et feront de cette terrible pratique une relique du passé. »

George Zarubin, Directeur exécutif de la AHA Foundation, a déclaré : « En signant ces mesures législatives, le Gouverneur Cuomo agit pour protéger les droits des jeunes New-Yorkais. New York avait du retard sur d'autres États et même d'autres pays depuis trop longtemps en autorisant cette pratique néfaste qu'est le mariage des enfants. Se marier jeune compromet considérablement la capacité des jeunes filles à terminer leurs études et à mener une vie productive et heureuse. La AHA Foundation remercie le Gouverneur Cuomo pour son leadership sur cette question et pour tout ce qu'il accomplit pour protéger les droits de tous les New-Yorkais. »

Connie Neal, Directrice exécutive de la Coalition contre les violences domestiques de l'État de New York (New York State Coalition Against Domestic Violence), a déclaré : « Nous sommes heureux de voir le Gouverneur Cuomo promulguer cette législation qui mettra un terme au mariage des enfants dans l'État de New York. Ce mariage des enfants est un problème très préoccupant car il s'agit d'un mariage sous la contrainte. Les femmes du monde entier qui sont mariées avant l'âge de 18 ans ont 3 fois plus de chances d'être agressées physiquement par leur conjoint que les femmes qui se marient à 21 ans ou plus. La législation a été adoptée par les deux chambres à l'unanimité et met à jour une loi ancienne de l'État de New York, ce qui permettra aux filles d'avoir davantage d'opportunités et d'avantages éducatifs, sociaux et économiques à l'avenir. »

Hon. Judy Harris Kluger, Directrice exécutive de Sanctuary for Families (Sanctuaire pour les familles), a déclaré : « Grâce à la promulgation aujourd’hui de la loi interdisant le mariage des enfants, l’État de New York a effectué une avancée importante pour mettre fin aux violations des droits humains. Sanctuary for Families est témoin direct de la manière dont des jeunes filles forcées à se marier ont plus de chances d’être victimes de violences domestiques et ont bien moins de chances de terminer leurs études. Je remercie le Gouverneur Cuomo, la membre de l’Assemblée Paulin et le Sénateur Lanza pour leur leadership et leur lutte à nos côtés contre l’inégalité entre les sexes et l’exploitation des enfants. Le mariage est désormais une étape importante de la vie d’adulte, et non de l’enfance. »

Jeanne Smoot, Conseillère principale pour la politique et la stratégie au Centre de Justice Tahirih (Tahirih Justice Center), a déclaré : « Le Centre de justice Tahirih est fier d’avoir contribué à façonner cette législation historique pour aider à protéger les filles d’une souffrance irréversible et permanente. Grâce à cette nouvelle loi, New York fait une avancée considérable vers la prévention des mariages forcés et l’atténuation des nombreux risques pour la santé, la sécurité et l’avenir qui pèsent sur une jeune personne mariée trop jeune, même si c’est son choix. Nous apprécions particulièrement le leadership initial de cette session par le Gouverneur pour s’assurer que cette législation importante soit adoptée. Restreindre le mariage aux adultes légaux, comme le fait cette loi en émancipant tout jeune de 17 ans ayant obtenu la permission de se marier, n’est pas seulement la meilleure chose à faire, il s’agit aussi d’une politique publique intelligente et avisée. »

Heather Barr, Chercheuse principale sur les droits des femmes pour Human Rights Watch, a déclaré : « Quelque part dans le monde, une fille âgée de moins de 18 ans se marie toutes les deux secondes. C’est une honte nationale que tant de mariages comme ceux-ci aient lieu aux États-Unis. Le Gouverneur Cuomo et les législateurs de New York ont fait preuve de réelles qualités de leader aujourd’hui en légiférant contre le mariage des enfants, et nous espérons que les 47 États qui n’ont pas encore agi suivront l’exemple new-yorkais. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l’adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418